

Compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018

Représentés : Mme LEBLANC-PUJOL, M. CORSELIS, M. FAUGERE, M. GUILLOT DE SUIDIRAUT

Excusé : M. PRADALLIER

- **Approbation du compte rendu du 18 décembre 2017**

M. MANCEAU souhaite que la phrase concernant M. GUILLOT de SUIDIRAUT soit modifiée. En effet c'est M. MANCEAU qui a indiqué que bien que n'habitant plus la commune, M. GUILLOT de SUIDIRAUT pouvait rester conseiller municipal.

Concernant l'Institut Bergonié M. MANCEAU fait remarquer qu'il a indiqué que la commune est "largement concernée" par les cancers, il y en a 5 dans sa rue.

Contrairement à ce qui est écrit dans le compte rendu, M. FAUGERE et M. MANCEAU ne souhaitent pas que les documents des conseils soient dématérialisés. Ils souhaitent les recevoir sous forme papier. En effet ils n'ont aucune indemnité et payent le papier et l'encre de leurs imprimantes.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises / Titulaires	Montant HT
14/12/2017	Panneau PVC entrée de Preignac	SERI	430.00 €
15/12/2017	Commande 2 lampes vidéoprojecteur TBI école	TOULLEC	660.00 €
18/12/2017	Marché d'assurance Responsabilité civile protection juridique	GROUPAMA	2 099.00 € TTC
18/12/2017	Marché d'assurance Flotte Automobile	GROUPAMA	2 745.00 € TTC
02/01/2018	Entretien de l'orgue 2018	COGEZ Bernard	672.00 €
09/01/2018	Raccordement TAE chemin du Gard	GIRONDE TRAVAUX	2 150.00 €
10/01/2018	Plan topographique parcelles A n°168, 169, 179, 966, 1055, 1220	SCP ESCANDE	1 150.00 €
10/01/2018	Bornage limites séparant les parcelles A n°1055, 168, 169 des parcelles A n°1054, 999, 206	SCP ESCANDE	832.50 €
12/01/2018	Changement de logiciel documind on line	JVS MAIRISTEM	INV 2 843.00 € FCT 1 100.48
17/01/2018	Aire de jeux pour enfant cour école maternelle	MEFRAN	8 900.00 €
17/01/2018	Entretien platane place de la Mairie	BOIS NATURE SERVICES	2 220.00 € TTC
17/01/2018	Masque à gaz pour école PPMS	HELA	433.87 €
24/01/2018	Réparation chaudière logement 3 avenue Grillon	SONOCLIM	201.66 €
24/01/2017	Changement de pompes PR la Montagne	XYLEM	1 725.94 €

Panneau PVC entrée de Preignac : remplacement des vieilles affiches par de nouveaux panneaux. Bienvenue à PREIGNAC avec 3 photos.

Entretien de l'orgue 2018 : Ce problème à été soulevé à l'AG de la Falaise surtout pour le montant. M. MANCEAU voudrait savoir qui a droit à l'orgue pour les enterrements ou les mariages. M. MANCEAU veut savoir à qui on doit demander. M. ROULLEUX répond qu'il suffit de le demander et que c'est gratuit. Bien évidemment il faut que quelqu'un soit disponible.

Masque à gaz pour l'école PPMS (plan particulier de mise en sécurité) : il s'agit d'un masque pour aller couper la vanne gaz des cuisines. Cela a été demandé en conseil d'école.

Remarque : à quoi sert la coupure générale extérieure ? C'est elle qui doit être fermée en priorité. A quelle réglementation se rattache cette obligation ? Les remarques des pompiers ne sont pas toujours fiables en terme de réglementation.

- **Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection : Délibération financière.**

Cela fait suite à une étude faite par la gendarmerie pour 10 caméras sur 5 sites.

La commune a demandé des devis.

M. MANCEAU demande où on centralise comment on centralise comment on l'utilise, l'éclairage des caméras, la thermostatation et l'alimentation électrique, le floutage des lieux privés. À toutes ces questions M. LABADIE répond "qu'on en saura un peu plus, un peu plus tard" quand ils auront traité les devis.

M. MANCEAU indique "qu'il n'a jamais travaillé comme ça". M. MANCEAU indique que si c'est simplement pour déposer un dossier de DERTR cela lui "paraît un peu gros". M. LE COMTE demande si je veux me passer de la subvention, ma réponse est non mais on peut étudier le projet correctement et reporter à l'année prochaine.

M. FILLIATRE indique que les devis des 4 entreprises sont différents et qu'ils ont besoin de réponses techniques.

M. Manceau indique qu'il peut expertiser les devis.

Remarque : Pour synthétiser on nous demande de voter sur un projet qui n'est pas étudié, simplement parce qu'avant la fin du mois (2 jours restant) il faut déposer un dossier pour toucher la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Cela représente beaucoup d'improvisations pour un projet estimé à 30 000 €.

• TRAVAUX :	30 492,46 €
• TVA 20 %	6 098,49 €
• TOTAL :	36 590,95 € TTC

AIDES FINANCIÈRES

• Dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (25 %)	7 623,12 €
• Autofinancement HT	
• 22 869,34 €	

Deux abstentions M. FAUGERE et M. MANCEAU

- **Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec les voies navigables de France (VNF) : Installation de rejets en Garonne – Station d'épuration.**

M. MANCEAU est étonné d'un volume de rejet de la station de 500 m³ par jour. M. LINKE indique que VNF n'a pas voulu tenir compte que la station d'épuration ne fonctionne pas en pleine charge comme elle le faisait avant.

M. MANCEAU fait aussi remarquer que normalement en comptabilité publique on paye travail fait, or là on paye après 4 mois. L'autre conséquence c'est que si nous nous raccordons à la station d'épuration de Toulence nous risquons de payer un an pour rien.

Vote à l'unanimité

- **Convention relative a la réalisation par le syndicat départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et a la gestion administrative des points d'eau incendie privés.**

M. MANCEAU demande si on a des assurances pour la vérification par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) l'année prochaine. M. le Maire répond que non mais que des groupes (industriels) peuvent s'intéresser à ce type de suivi.

M. MANCEAU demande si on a une liste des privés qui sont concernés ? M. LINKE indique qu'il y en a 1 ou 2. M. MANCEAU indique qu'il va y en avoir avec les 4 parcelles de M. DANÉY, les terrains de Mme FACCHETTI et le Gard. M. LINKE indique que l'on fera une extension. M. MANCEAU fait remarquer que l'extension des hydrants se fera à la charge du propriétaire.

Remarque : lors du retour du contrôle de légalité du PLU de PREIGNAC, il est posé une question concernant la défense incendie : "dans les secteurs à urbaniser, aucun conditionnement de la construction au regard de la défense incendie". La réponse de la commune est un rajout dans les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) : "obligation pour les lotisseurs d'installer un système de défense incendie". Les réponses de la majorité municipale sont toujours floues. La commune aurait-elle l'intention, après le cadeau de la constructibilité des terrains, de payer la défense incendie aux propriétaires. Pour les non initiés les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) constituent l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire.

Vote à l'unanimité

- **Approbation des modifications statutaires de la communauté de commune**

Les modifications concernent :

- Le changement de nom de la CDC en convergence Garonne
- Les compétences de la CDC

Deux votes contre : M. FAUGERE et M. MANCEAU

- **Attributions de compensation 2017**

Approbation de la fixation des attributions de compensation qui résulte du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) et comme indiqué ci-dessous :

Communes	Montant des attributions de compensations provisoires	Montant des attributions 2017
Arbanats	11 991 €	11 991 €
Barsac	- 1 349 €	- 1 349 €
Béguey	186 077 €	185 667 €
Budos	14 915 €	14 915 €
Cadillac	453 432 €	453 432 €
Cérons	17 885 €	16 815,99 €
Donzac	7 429 €	7 429 €
Gabarnac	15 236 €	15 236 €
Guillos	34 001 €	34 001 €
Illats	280 264 €	280 264 €
Landiras	671 500 €	670 106,83 €
Laroque	15 872 €	15 872 €
Lestiac-sur-Garonne	3 997 €	3 997 €
Loupiac	73 576 €	73 576 €
Monprimblanc	12 339 €	12 339 €
Omet	11 987 €	11 987 €
Paillet	2 399€	- 11 401 €
Podensac	122 715 €	122 715 €
Portets	11 378 €	11 378 €
Preignac	52 798 €	47 329,27 €
Pujols-sur-Ciron	2 248 €	2 248 €
Rions	- 419 €	- 7 538,35 €
Sainte-Croix-du-Mont	56 043 €	55 070 €
Saint-Michel-de-Rieufret	119 769 €	108 397,45 €
Virelade	41 666 €	41 666 €
Total	2 217 749 €	2 176 144,19 €

Remarque : les sommes indiquées sont les sommes que la CDC reverse aux communes. La commune de Preignac a perdu environ 40 000 € en 3 ans.

Vote à l'unanimité

- **Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget du service communal d'assainissement 2018 : Branchement tout à l'égout chemin du Gard.**
AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses anticipées complémentaires pour un montant de 2 150 euros HT.

Vote à l'unanimité

- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, IAU du PLU de la Commune :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
29/12/2017	Consorts CAZEMAJOU	M° HADDAD Stéphane 37 cours du Maréchal Foch 33720 PODENSAC	Rue de Bournazel Section B n°234 203 m ²
02/01/2018	SCI GUILLEM DU REY 4 chemin de Versailles 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	M° DAVID Franck 25 place de la Prévoté 33670 CREON	Guilhem du Rey Section B 1684 278 m ²
26/01/2018	M. MONGAY Patrick 13 Impasse Roger Vallois 40000 MONT DE MARSAN	M°GINESTA Laurent 1058 Av Eloi Ducom 40002 MONT DE MARSAN	17 Rue du Port Section A 1199-1198-1002 223m ²

Cadeaux de fin d'année à Mme Darcos : M. MANCEAU fait remarquer que Mme DARCOS bien que payant des impôts à Preignac n'a plus droit au paquet-cadeau de fin d'année sous prétexte qu'elle n'habite plus à Preignac. M. MANCEAU fait remarquer à ceux qui ne connaissent pas l'Histoire de Preignac, que M. DARCOS a fait partie des gens qui ont largement payé pour le foot de Preignac : télévision, goûters des enfants le mercredi, etc. certaines personnes m'ont indiqué que du même coup c'était rayé l'histoire de la famille DARCOS de Preignac. M. MANCEAU fait allusion au passé de nos conseillers psychiatriques du conseil. M. LABADIE indique que c'est de la psychiatrie de comptoir en indiquant comme M. DANNEY qu'ils n'exercent plus. M. le Maire indique que c'est la dernière fois qu'elle aura son cadeau. Il faudrait que le CCAS prenne position.

Remarque : M. LABADIE et DANNEY s'insurgent quand on leur parle de leur ancienne profession, mais pour un métier qu'ils n'ont jamais exercé comme la mise en place de vidéosurveillance pour laquelle ils n'ont aucune compétence, ils trouvent ça normal.

Étage du cercle : toujours pas de réponse des agences qui s'occupent de la location pas plus que de la CDC qui pourrait louer. M. MANCEAU indique "quel gâchis". M. FILLAITRE dit que si on avait fait des appartements ils auraient pu ne pas se louer. M. MANCEAU répond que si le prix est attractif tout ce loue ou se vend.

Éclairage face à M. CHANTEGREIL qui clignote : M. MANCEAU le signale pour réparation.

Réverbère à l'entrée de Preignac : M. Le Maire attend de savoir s'il en existe encore. Cela fait quand même plusieurs années que cette affaire est en cours.

Étang du cap : M. MANCEAU fait remarquer qu'avec les hautes eaux, la nappe phréatique, s'est remplie avec les eaux de la mare ce qui éventuellement peut la polluer. M. MANCEAU propose que comme le dit la loi un simple arrêté municipal peut être pris pour un débit de moins de 1 000 m³/an et moins de 60 m de profondeur.

Invitation de notre députée aux conseillers : M. le Maire indique que lui a reçu une invitation.

Construction de M. DEVEZA : M. Le Maire indique que tout a été fait. M. le Maire indique de plus qu'il n'y a plus qu'à vérifier le raccordement au tout-à-l'égout. M. MANCEAU rappelle à

ce sujet qu'il avait émis des doutes, en conseil municipal, sur ce raccordement et qu'on lui avait indiqué que c'était bon.

Caravanes au pont de l'autoroute : M. MANCEAU indique que M. FILLIATRE avait indiqué en 2014 qu'il avait négocié le départ des gens du voyage afin d'aménager cette aire et qu'ils reviennent. A l'époque un devis d'aménagement avaient été fait. Finalement les gens du voyage sont partis à Pujols-sur-Ciron. De nouveaux sont arrivés pour peu de temps. Finalement cela fait plus de 6 mois. Puisqu'il n'y a pas d'aire d'accueil le Préfet demande des aménagements (eau, assainissement, compteur de chantier, etc). M. FILLIATRE indique que depuis 15 ans rien n'a été fait. Pour mémoire M. MANCEAU rappelle que le terrain nécessaire à l'aire des gens du voyage existe. Il est la propriété de la CDC, sur la commune de Podensac. Un procès a été fait par M. MATEILLE contre M. DUBOURG. Un début de solution avait été proposé par M. MEYNARD sur Barsac avec Maison de Retraite et aire pour les gens du voyage. Les viticulteurs ont attaqué la modification du PLU de Barsac. Cette solution n'a pu être mise en œuvre.

Dématérialisation des procurations : M. MANCEAU demande si on peut envoyer une procuration par courriel. M. LINKE pense que c'est faisable.

Multiplication des cancers rue GEMIN : M. FILLIATRE revient sur les cancers multiples rue GEMIN et demande à M. MANCEAU ce qu'il propose. M. MANCEAU indique qu'il y a une forte augmentation des cas de cancers et qu'il y a dans le même temps des traitements de plus en plus efficaces qui augmente la durée de vie. Il souhaite que la recherche soit favorisée. M. CHIRAC a créé les centres UNICANCER. Bordeaux en a un, l'Institut Bergonié, l'autre est à Toulouse.

M. MANCEAU indique qu'un producteur bio traite à 3 h du matin et le matin on ramasse des insectes ou des oiseaux. M. LECOMTE indique que je parle sans savoir et qu'on passe ces produits (le [Pyrevert](#)) la nuit parce qu'ils sont sensibles à la lumière. D'autre part M. MANCEAU indique que les vérificateurs des vignes bio sont juges et parties. M. LECOMTE parle d'Ecocert qui est indépendant.

Remarque : c'est pour cela qu'à plusieurs reprises M. MANCEAU a demandé que la commune verse une subvention à l'institut Bergonié pour aider la recherche.

Pour informer M. LECOMTE qui nous parle du Pyrevert : Denis Thiery, directeur de l'unité santé et agroécologie du vignoble à l'Institut National de la Recherche Agronomique. « Le Pyrevert, même s'il est d'origine naturelle, est nuisible pour l'environnement : c'est un neurotoxique qui peut affecter les insectes, mais aussi les oiseaux, les animaux et même les viticulteurs selon les doses utilisées ».

On pourrait dire aussi que pour l'autre produit qu'il n'a pas cité la Roténone, sa toxicité a été démontrée. Ce produit favorise la maladie de Parkinson, peut être toxique pour l'embryon durant la grossesse et peut altérer la fertilité.

Toujours pour informer M. LECOMTE pour adhérer à Ecocert les viticulteurs doivent payer pour utiliser ses services, après ils viennent, quelquefois, vérifier. Les viticulteurs sont-ils assez bêtes pour payer quelqu'un qui va leur enlever la certification Bio ?

Sur ces 2 points, soit M. LECOMTE est un menteur soit il ne connaît pas son métier.